



Divorce et abus de confiance ?

Par **doms**, le **08/11/2013** à **01:30**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en séparation avec mon mari qui est tunisien. Nous sommes mariés depuis 3 ans. Il a eu sa carte de séjour de 10 ans après nos 2 ans de mariage.rnMaintenant, il a beaucoup changé avec moi, ce n'est plus le meme homme qu'il a 2 ans en arrière. Nous avons décidé de divorcer apres plusieurs disputes concernant son conportement envers moi qui a changé depuis l'arrivée de sa carte de sejour.rnrnJ'aimerais savoir quelles démarches dois-je faire et si il peut être puni pour abus de confiance et de faiblesse ? Que dois je faire ?rnrn[fluo]Merci de vos réponses.[/fluo]

Par **cocotte1003**, le **08/11/2013** à **08:39**

Bonjour, il est extrêmement difficile de prouver l'abus de confiance, cordialement

Par **moisse**, le **08/11/2013** à **09:15**

Bonjour,rnVous devriez rechercher l'appui d'association de lutte contre le "mariage gris" dont vous êtes probablement la victime.

Par **sheryne77**, le **08/11/2013** à **18:21**

bonsoir domsrntout d abord armez vous de courage et ne perdez pas confiance en vous et

vos capacités car cest la première chose qil va faire et vous toucher moralementrnje vous
conseille de contacter ANVI au04/66/88/35/38 il vous conseillerons sur le mariage gris qui
concerne l abus dans le mariage à but migratoirernvous pouvez aussi contacter la
permanance de la delegation des droit des femmes la plus proche de votre villernje vie le
même problème bonne chance

Par doms, le 08/11/2013 à 22:07

Merci d'avoir répondu oui je suis très mal mais je prend mon courage a demain et je continue de vivre comme je peut dans l'espoir quil soie puni par la loi

Par **bruyere17**, le **11/11/2013** à **18:57**

BonsoirrrnnrnrnLa première chose à faire ... Si vous pensez être victime d'un mariage gris ... Et ça m'en a tout l'air ... C'est de aller à la Préfecture de Police de votre ville ... En expliquant la situation ... Et donc d'annuler le mariage ... Vous avez 4 ans pour la Préfecture de Police ... 5 ans de mariage pour écrire au Procureur de la République de votre ville ... Avec des témoignages écrits à la main ... Feuille blanche ... Et un exemplaire d'attestation que vous donnera votre avocat ... Ne prenez pas un avocat en commun ... Si vous divorcez ... Ne faites surtout pas la bêtise de divorcer à l'amiable ... Vous ne pourriez rien faire au niveau de La Carte de Résident de dix ans de votre mari ... Mettez abus de confiance ... Mariage frauduleux ... S'il vous a tapé ... A mettre aussi dans le motif ...

Par **doms**, le **11/11/2013** à **19:04**

Merci pour les msg

Par **bruyere17**, le **11/11/2013** à **20:09**

Et si l'annulation n'est pas possible ... Ce qui m'étonnerait ... Faites un divorce pour faute ... (Pour celle qui ont plus de 5 ans de mariage ... Si votre pseudo mari n'a pas déjà déposé une demande de divorce ... Faite une Assignation d'annulation de mariage en parallèle un divorce pour faute ... Choisissez un avocat qui connaît les mariages gris ... Sinon il ou elle vous dira que vous êtes complice de ce mariage ... Même chose, surtout pas de divorce à l'amiable ... Devant le JAF dites que vous refusez le divorce voir même que vous le rejetez si votre mari vous a forcé à signer ... Déballez auprès du JAF que vous avez été manipulé ... Si c'est pour un divorce amiable

Par **sheryne77**, le **11/11/2013** à **22:15**

bonsoir bruyere17rnjn je suis dans la meme situation pourriez vous me donner la suite de vos demarche et si cela a aboutitnde quelle nationalité est le votrernmoi jai demander le divorce pour faute et j ai ecrit au procureur pour mariage frauduleux mais jattens toujoursrnje méxcuse pour les questions mais j angoisse et c est log merci pour vos témoignagesrnet merci aux bénévoles

Par **doms**, le **12/11/2013** à **02:34**

Oui rnmoi je suis française jai toujour crue en lui et jai decouvers le trou noir en voyant le changement apres 2ans rnJ'ai peur de faire ces démarche peur de sa réaction mais j'ai pas le choix rnsa reste dure de ce dire que après 3 ans je dois repartir a zéro.

Par **moisse**, le **12/11/2013** à **07:56**

Bonjour,rn[citation]La première chose à faire ... Si vous pensez etre victime d' un mariage gris ... Et ca m' en a tout l' air ... C' est d' aller à la Préfecture de Police de votre ville ... [/citation]rnSauf que des préfecture de police, il n'en existe qu'à Paris et depuis peu à Marseille.rnEt quand on connait la taille de ces établissements, il ne va pas être facile d'identifier l'interlocuteur compétent.rnLa première chose à faire est de contacter une association - ANVI AVIDEM... - qui en outre fournira les coordonnées d'un avocat rompu dans le domaine.

Par **aicha29**, le **13/11/2013** à **10:15**

Bonjour,rnQuel est le délai pour que la mention "divorce" soit apposée sur mes actes d'état civil? est-ce rapide?rnMerci,rnrnPour répondre à Doms,tu n'as vraiment rien vu durant ces 2années de vie commune? avec le recul, y-a-t-il des signes que tu n'as pas su bien voir?rnA+.

Par **bruyere17**, le **13/11/2013** à **11:50**

Bonjour,rnrnPour répondre à ta question Scheryne77rnMon dossier pour le Procureur avance ... Je ne peux pas trop parler ici ... Sait t' on jamais ... En ce qui concerne les angoisses que nous avons a peu près toute pour ce genre d' histoire ... Prenez sur vous ... A la limite ... Si vous avez peur de la réaction de vos maris ... Il y a des foyer qui sont la pour ca ... Moisse ... Ce que tu as dit sur les Préfectures de Police est faux ... Suffit de rechercher sur un moteur de recherche ... Et tu verra qu' il n' y a pas qu' à PARIS ... Qu' il en en a ... Heureusement pour nous ...

Par **moisse**, le **13/11/2013** à **16:56**

Bonjour,rn[citation]... Moisse ... Ce que tu as dit sur les Préfectures de Police est faux
[/citation]rnC'est vrai. Il n'existe que la Préfecture de police de Paris, et depuis 2012 celle de
Marseille.rnInutile de faire passer des vessies pour des lanternes, aucun moteur de recherche
ne vous indiquera ce qui n'existe pas.rnDésolé de confirmer.

Par **sheryne77**, le **14/11/2013** à **14:21**

bonjour aicha29rnrvue ta question cela veut dire que tu as divorcé sa duré longtemp j espère
que cela est passé comme tu vulais et que tu as pu prouver ce qil t as fait subirndit moi as tu
porter plainte pour mariage frauduleux comme tu lavait prévu avant et quelle retour tu as eu du
rnprocureur et as tu pu lui bloquer sa carte?rnentout cas malgré cela jespère que tu vas mieux
et quetu puisse continuer a mieux vivrernmerci a tous les bénévoles